Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Electricité

CR Réunion de la Commission de Fonctionnement des Interconnexions (CFAI)– 17octobre 2008

Lieu : Paris-La Défense

Participants :

- **EDF:**
Olivier Pleuvry
- **Electrabel:**
M. Pieters
- **Morgan Stanley**
D. Joye
- **Atel**
Mathieu Marniquet
- **EOS**
Bruno Gaillard
- **POWEO**
B.Habbedine

RTE :

Jean Verseille
Christine Roblin
Nicolas Sambourg
Nathalie de Lacroix-Vaubois
Khalid Abdallaoui
Philippe Duc
Jean Pompée

Ordre du jour :

- ⇨ **Approbation du Compte Rendu de la CFAI du 20/06/2008**
- ⇨ **Bilan opérationnel depuis le 20 juin 2008**
- ⇨ **Répartition dela capacité France-Belgique**
- ⇨ **Point sur les différentes initiatives régionales**
- ⇨ **IFA**

Compte-rendu :

1°) Approbation du Compte Rendu de la CFAI du 20/06/2008

Le compte rendu est approuvé.
Ce compte rendu sera publié sur le site de RTE ainsi que les transparents présentés en séance.

2°) Bilan opérationnel depuis le 20 juin 2006

- ⇨ Incident SI sur IFE et IFI

EDF souhaite connaître la nature des problèmes SI.
RTE répond que pour IFI c'est une défaillance du SI de TERNA et que sur IFE les difficultés sont liées à la montée de version.

⇨ Garantie de capacité

EDF interroge RTE sur le coût du contre-trading mis en place par les gestionnaires de réseau sur IFE et IFI le 09/09/2008 et le 05/10/2008 et demande s'il y a un arbitrage systématique avec la clause d'indemnisation à 110% prévue dans les contrats.
RTE souligne que le coût du contre-trading dépend essentiellement de la situation du marché à l'instant T et qu'il sera difficile de généraliser à partir de quelques cas.

EDF rappelle que la notion de garantie de capacité est la contrepartie d'une indemnisation qui n'est pas encore basée sur les prix de marché.

3°) Capacité France-Belgique

La présentation de RTE suscite de nombreuses réactions des acteurs :
Morgan Stanley rappelle sa position sur le développement de vente de capacités tri-annuelle, position qui ne fait pas l'unanimité chez les acteurs.
RTE rappelle que cette question sera à l'ordre du jour dans le cadre du projet CASC-CWE.

EDF souligne que la capacité réservée pour les capacités mensuelles lui semble faible.
RTE rappelle que cette capacité a fait l'objet de discussion avec la CREG.

EOS souligne de son coté qu'il lui semble inutile de réserver de la capacité en journalier dans la mesure où il y a sur cette frontière un mécanisme de coupling des marchés et de « use it or sell it ».
EFET s'est d'ailleurs positionné dans ce sens en affirmant dans un « position paper » que le couplage des marchés fonctionne très bien sans volume réservé.

RTE rappelle que les régulateurs souhaitent assurer un minimum de liquidité en réservant de la capacité pour le market coupling et ce d'autant plus que certains marchés n'ont pas la liquidité nécessaire pour éviter tout risque de manipulation.
Morgan Stanley partage l'avis qu'effectivement plus le volume diminue sur un marché, plus le risque de manipulation est important.

EOS propose alors de moduler la capacité journalière réservée au couplage de marché selon les frontières et la liquidité des bourses.

RTE conclut cet échange en rappelant que les régulateurs recherchent une harmonisation des frontières mais qu'en tout état de cause les acteurs auront l'occasion lors d'un prochain forum de faire des propositions.

3°) Initiatives régionales

CWE

- CASC-CWE: enchères périodiques

RTE rappelle que les Régulateurs ont lancé leur consultation sur la proposition de Règles pour la région CWE remise par les GRTs.

EOS souligne que le fait de changer les Règles en cours d'année modifiera nécessairement la valeur intrinsèque des capacités pour les acteurs. RTE répond que les modifications qui devraient y être apportées sont plutôt de nature à augmenter la valeur des produits acquis par les acteurs.

EOS souhaite que ce problème de valorisation des capacités soit clairement identifié et que par ailleurs la CRE leur a affirmé ne pas pouvoir faire de requête formelle au gestionnaire de réseau, ce qui compte tenu de la position affichée par les GRTs augure mal d'une évolution rapide des Règles sur le sujet de la compensation au spread.

RTE répond que son analyse n'a pas changé et que l'indemnisation au spread couvre des dommages indirects. L'enjeu pour RTE est que la demande de transfert de risque ainsi opérée entre les acteurs de marché et les clients finaux soit formellement demandée par les régulateurs.

EDF intervient pour souligner que si le cap est fixé au niveau du revenu des enchères, il n'y a pas de risque. L'allocation des revenus d'enchères au tarif d'accès aux réseaux lui semble relever de l'effet d'aubaine. RTE souligne qu'il s'agit bien dans ce cas là d'un transfert de risques entre acteurs de marché et clients finaux qui ne relève pas de sa compétence mais de celle de la CRE.

EOS souligne le risque d'immobilisme sur l'indemnisation au spread compte tenu des positions affichées par les différentes parties prenantes.

- CWE Market Coupling

Discussion sur le Modèle flow-based :

Les acteurs expriment leur inquiétude sur la faisabilité du couplage des marchés dans la zone CWE au vu des difficultés rencontrées pour coupler le câble danois avec EEX.
RTE répond que ce couplage n'était pas un couplage par les prix mais par les volumes, ce qui explique les difficultés rencontrées et l'interruption du couplage des marchés.

Les acteurs demandent si des prix négatifs sont envisageables en France à moyen terme et si il y a un risque de découplage des marchés.
RTE répond que l'introduction de prix négatifs en France n'est pas prévu au démarrage du couplage des marchés. Par ailleurs il n'y a pas de corrélation entre l'introduction de prix négatifs et le risque de découplage des marchés. Les simulations réalisées dans le cadre du projet ont montré que le « curtailment » reste limité et est même réduit par le couplage des marchés.

RTE est interrogé sur les résultats des simulations qui ont montré que le market coupling pouvait conduire à des flux inverses sur certaines frontières.
RTE rappelle que cette question a déjà été évoquée lors de la dernière CFAI, ces résultats bien que contre-intuitifs ne sont pas nécessairement incohérents. RTE invite les acteurs à consulter le rapport d'analyse qui a été mis en ligne. Par ailleurs une période de « parallel run » en flow based démarrera après le lancement du couplage des marchés en ATC. Elle fera l'objet de bilans réguliers qui conduiront à la décision de basculer sur un market coupling flow based.

Discussion sur le MC avec ATC coordonnées

Les acteurs s'interrogent sur le risque d'une évolution à la baisse des valeurs d'ATC en cas d'ATC coordonnées si cette évolution est compatible avec le calendrier du market coupling.
RTE rappelle que la méthode de détermination des capacités en ATC coordonnées permet d'avoir une vision multilatérale sur l'ensemble des frontières au lieu de la vision bilatérale qui prévaut aujourd'hui. Ce projet avance parallèlement au market coupling.

RTE confirme qu'actuellement, les capacités sur certaines frontières sont élevées et ne répondent pas aux règles de sûreté des réseaux, ce qui conduit en temps réel à des actions de redispatching, néanmoins cette méthode devrait conduire à une amélioration globale pour les acteurs.

Les acteurs soulignent que si les ATC coordonnées conduisent à une baisse des capacités, il faut en tenir compte pour établir le planning de lancement du market coupling, afin d'assurer une continuité des capacités par rapport aux enchères périodiques annuelles.

Les acteurs souhaitent savoir si la méthode d'ATC coordonnées sera appliquée aux différents horizons de temps. RTE répond que le calcul n'est pas du tout le même aux horizons moyen-terme et que l'ATC coordonnée ne concernera que le court terme.

Les acteurs s'interrogent sur le rôle du Centre de sécurité mis en place avec Elia dans les calculs d'ATC. RTE répond que le centre gérera essentiellement le temps réel mais qu'il aura aussi un rôle sur le court terme (J-1).

Cette méthode de détermination des ATC pourrait être utilisée comme fall back de la méthode flow based dans le cas où les paramètres ne pourraient être calculés dans les temps requis.

Planning/timing

EOS souligne qu'en cas de découplage des marchés CWE et Nordiques les acteurs gagnent 20 minutes sur le timing exposé.

ATEL demande si les GRTs pourront publier les capacités avant 10h30 et s'il existera une possibilité de nominer la veille, RTE répond que les gestionnaires de réseaux ne savent pas faire mieux que 10h30 y compris pour la méthode ATC coordonnée. Concernant les nominations la veille, RTE interroge les clients présents qui sont partagés sur cette question.

CSE

RTE informe les acteurs d'impayés importants sur cette frontière. En conséquence RTE a ouvert une réflexion pour revisiter les mécanismes de garantie bancaire prévus dans les Règles.

RTE informe les acteurs du prochain « implementation group » prévu début novembre, ce qui devrait permettre d'avoir une vision plus claire de la stratégie dans cette zone.
EDF souhaite savoir si TERNA deviendra un acteur de la structure CASC, RTE rappelle que les acteurs ne sont pas encore arrivés à un consensus pour nommer un opérateur unique qui pourrait être TERNA. ATEL souligne que le système de TERNA est bien meilleur que celui de SWISSGRID.

EDF rappelle que l'ensemble des acteurs de marché est plus sensible à la qualité du service rendu à meilleur coût qu'au choix d'une structure particulière.

RTE souhaite connaître la préférence des acteurs entre une interface identique ou un interlocuteur unique.
POWEO, EDF et MORGAN STANLEY se positionnent pour un interlocuteur unique. EOS souligne que la réponse dépend en partie de la taille des acteurs.
EDF souhaite aller plus loin et demande si les GRTs ont prévu de centraliser rapidement les nominations.
RTE répond que cette centralisation des nominations se fera ultérieurement.

SWE

RTE annonce que les nouvelles Règles V3.0 intégreront une compensation au spread capé :
- Au niveau du revenu des enchères long terme du mois, ce cap n'a d'ailleurs jamais été atteint depuis 2006.
- Un cap asymétrique sur le spread OMEL-PWX.

RTE ne sait pas si ces Règles seront mises en place pour les prochaines enchères annuelles et souligne que l'interdiction de rachat nécessite de modifier le SI avec un risque de délai.

EOS souligne que seul le premier cap lui semble important.

RTE rappelle qu'il y aura la mise en place, dans le prochain jeu de règles, de reventes automatiques en journalier des capacités périodiques mais sous cette appellation et non pas de « Use It or Sell It »du fait de la loi espagnole et que par ailleurs il y a, dans la proposition des régulateurs, une interdiction de rachat des reventes pour éviter des manipulations de prix sur le sous jacent.
A noter que cette interdiction a été levée depuis la dernière CFAI

L'ensemble des acteurs s'oppose à cette interdiction.
RTE en prend bonne note et informe les acteurs qu'un forum devrait être organisé prochainement.

Par ailleurs il n'y a eu que peu de retour des acteurs sur la consultation concernant l'infra journalier. Les Régulateurs cherchent à prioriser les projets en commençant par les enchères LT, puis le marché infra et enfin le market coupling. EDF souligne que ces projets pourraient être parallélisés, RTE répond que les acteurs qui ont été consultés n'ont pas fait cette remarque.

4°) IFA

La plate forme IFA intègre dès le départ les nominations à la différence de CASC. La facturation restera assurée par RTE et NGIL selon le sens, selon le sens du transit.

RTE indique qu'il y a eu 7 réponses à la consultation lancée en septembre sur certains aspects des Règles d'accès.
EOS souligne que des points fondamentaux n'ont pas été pris en compte dans la consultation. RTE souligne que cette consultation ne portait que sur quelques points précis qui pouvaient potentiellement bloquer les spécifications du SI. Une consultation sur les Règles est bien prévue en 2009.

RTE rappelle que du coté anglais, il est difficile d'envisager à court terme la mise en place d'un niveau de fermeté des programmes plus élevé, en raison des obligations légales de NGIL.

5°) Transparence

RTE se pose la question au vu de l'évolution actuelle de la ou des plate-forme(s) qui doit(vent) publier les résultats des enchères et autres informations relatives à lagestion des congestions.
RTE propose donc de consulter par mail les acteurs de la CFAI à la suite de la réunion.

6°) Divers

EDF demande à ce que le papier final sur les FTR soit remis en circulation pour une dernière relecture. Le document a été envoyé aux acteurs semaine 43.

Prochaine session de la CFAI :
le vendredi 16 janvier 2009 de 10h30 à 12h30 suivi d'un buffet
Com' Square
57, esplanade du Général de Gaulle
92081 Paris La Défense
Tél : +33 (0)1 46 96 56 56
Métro : Esplanade de la Défense
RER : Grande Arche de La Défense
Voiture : sortie La Défense II - Parking Les Reflets